



Définition d'un motel agricole¹

Un motel agricole est une organisation (dont la forme juridique peut varier) qui a pour mission de réunir sur un même site plusieurs entreprises agricoles locataires, ou différents volets commerciaux relativement autonomes d'une même entreprise d'économie sociale, en mettant à leur disposition des infrastructures et/ou de l'équipement de production partagés, dans le but de faciliter l'établissement agricole et agroalimentaire.

Offre de services

Des motels agricoles peuvent se développer dans des contextes ruraux comme urbains, et inclure en conséquence des infrastructures ou de l'équipement différents, qui répondent aux besoins de productions variées. L'offre que l'on retrouve parmi les différents motels agricoles du Québec s'inscrit ainsi dans un large spectre : terre agricole, superficie dans un bâtiment de production, serre passive ou chauffée, chambre à semis, station de lavage, chambre froide, etc. Certains motels incluent également des équipements de transformation ou de mise en marché (cuisine de transformation, kiosque de vente, véhicule de livraison, etc.), ainsi que des services de comptabilité mutualisés.

Gouvernance

Un motel agricole doit être chapeauté par une entité formelle responsable de sa gouvernance. Cette entité peut prendre différentes formes : organisme sans but lucratif (OSBL), coopérative, MRC ou municipalité (dans ce cas, le motel est un projet émanant de cette administration), ou entreprise privée. Selon sa forme juridique et les valeurs portées par ses instigateurs et ses membres, un motel agricole se caractérisera par une gouvernance plus ou moins horizontale, avec une implication plus ou moins importante de ses locataires dans sa gestion et la définition de ses orientations.

Occupants

Si certains peuvent inclure des volets communautaire ou domestique plus ou moins importants (ex. : jardins communautaires ou familiaux, éducation populaire, interventions en sécurité alimentaire, etc.), les motels agricoles visent toujours à héberger des entreprises à vocation commerciale, dont les formes juridiques peuvent varier (sociétés, organismes sans but lucratif, coopératives). Dans le cas de certains motels ayant la forme de coopératives, ce sont différents volets commerciaux relativement autonomes et menés par différents membres de l'organisation qui se regroupent sur un même site, et partagent des infrastructures ou des services communs. À la différence des fermes coopératives traditionnelles, ces motels agricoles coopératifs réunissent plusieurs projets spécifiques et en grande partie indépendants les uns des autres (comptabilité, achat d'équipement, recrutement, mise en marché, etc.), qui agissent comme autant de petites entreprises ou de « marques de commerce ». Les motels n'imposent aucune durée de location minimale ni maximale aux entreprises qu'ils hébergent et ciblent en principe des établissements à moyen ou long terme. Parce qu'à l'inverse des incubateurs d'entreprises agricoles, leur offre n'inclut pas de services d'accompagnement structurés, les motels agricoles favorisent généralement le recrutement d'entreprises ou d'entrepreneurs relativement autonomes et formés, l'idée étant que leur cohabitation pourra donner lieu à des relations de soutien mutuel (entraide, mentorat, mise en marché commune, etc.). S'il n'existe pas, en principe, de nombre maximal d'occupants – ce sera en fait la capacité physique des lieux et des infrastructures disponibles qui l'imposera –, un motel doit accueillir, ou à tout le moins se destiner à le faire, un minimum de deux entreprises agricoles ou volets commerciaux en plus de l'entité responsable des lieux, laquelle peut elle-même exercer une activité agricole sur place.

¹ Cette définition s'appuie sur un portrait des motels agricoles québécois tels qu'ils ont été documentés en 2024. Elle a été validée le 16 octobre 2024 par quatre organisations se reconnaissant comme des motels agricoles : la Centrale agricole, les Cocagnes, les Jardins de Victoria et le Motel agricole des Basques.